

Image not found or type unknown



programme fidélité compagnie aeriene....

Par **jimmy54**, le **22/10/2009** à **11:57**

Bonjour,

Depuis 01 ans j'adhère au programme fidélité de la compagnie Aigle azur récompensant ma fidélité par un cumul de miles.

Au départ tout se passe normalement je crédité des miles lors de chacun de mes vols.

Mais au mois d'août 2009 la compagnie a de façon unilatérale sans aucun avis ajouté un article à son règlement excluant ma catégorie professionnel de ce programme.

Je précise être fonctionnaire que mes billets son totalement pris en charge par mon employeur tout comme pour d'autres catégories professionnels.

1/La clause est-elle abusive?

2/Quels sont mes recours?

D'avance merci